

**Séance
extraordinaire
2024-12-12ss2**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2024 à 20 h M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation dans les délais. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2025;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations;
6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2025;
7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires;
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, maire
M. Pierre Martineau, siège # 1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
Mme Christine Talbot, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2024-12-01ss2

Adoption ordre
du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2024-12-02ss2

Prévisions
budgétaires
année 2025

4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que le Conseil soit autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année 2025 et à s'approprier les sommes nécessaires suivantes :

DÉPENSES D'OPÉRATION

Conseil et application de la loi	123 042
Gestion financière administrative et greffe	567 911
Évaluation	104 176
Quote-part Édifice Amable-Bélanger	15 638
Police et transport scolaire	299 179
Protection contre l'incendie et sécurité civile (quote-part incendie 396 523,65 \$ –16 523,65 \$ (surplus accumulé des années antérieures)=380 000 \$ (quote-part à payer en 2025)	437 135
Voirie municipale	543 107
Enlèvement de la neige	595 000
Éclairage des rues	25 200
Transport adapté	17 000
Réseau de distribution d'eau potable et égout	193 500
Assainissement des eaux usées	89 860
Enlèvement des matières résiduelles et organiques	439 853
Protection de l'environnement	3 300
Quote-part boues de fosses septiques	109 382
Logements sociaux	16 000
Politique familiale et MADA	9 900
Urbanisme et zonage	133 000
Promotion et développement quote-part MRC	151 131
Promotion touristique (MRC, Cap-Saint-Ignace)	69 135
Centre culturel	241 225
Parcs et terrain de jeux	457 500
Presbytère et gym	56 600
Bibliothèque et joujouthèque	47 185
Culture et Patrimoine	28 350
Mon village en vari'été	14 500
Environnement et embellissement	20 885
Frais de financement et autres activités financières	538 973
Remboursement de la dette à long terme	354 000

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION 5 701 667

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET D'AFFECTION

IMMOBILISATIONS

Équipement informatique administration	3 500
Pavage travaux publics	120 000
Achat machinerie, outils eau et égouts	5 300
Équipement informatique Centre culturel	1 200

AFFECTATIONS

Fonds réservés (remboursement fonds de roulement)	33 333
---	--------

TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DÉPENSES 5 865 000

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

TAXES

Sur la valeur foncière générale	2 904 262
Spéciale règlement d'emprunt 2014-10 (réservoir)	64 757
Spéciale 2015-07 (station d'épuration)	45 372
Spéciale 2015-08 (camions incendie)	77 099
Spéciale 2016-08 (caserne)	55 956
Spéciale 2016-11 (mise aux normes)	41 904
Spéciale 2016-14 (réfection conduites Souvenir-Vincelotte)	127 836
Spéciale 2016-16 (parc industriel)	46 614
Spéciale 2019-06 (Souvenir phase 2)	19 332
Spéciale lumière	25 000
Spéciale eau potable	102 000
Spéciale 2021-06 (Manoir et Coteau)	203 969
Spéciale 2023-03 (luminaires DEL)	3 150
Compensation aqueduc	131 000
Compensation égout	61 000
Enlèvement des ordures et organiques	348 000
Assainissement des eaux usées	103 000
Gestion des boues de fosses septiques	109 382

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	152 861
Gouvernement du Canada	1 532

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Administration générale	21 960
Sécurité publique/transport/hygiène du milieu et aménagement	21 050
Centre culturel	90 000
Loisirs	146 800
Culture et patrimoine, MVV, presbytère et gym	65 000
Imposition de droits (licences, permis, amendes et sablières)	129 400
Intérêts	24 900
Autres revenus	31 800

REVENUS DE TRANSFERTS

Partage croissance d'un point TVQ	240 182
Péréquation	76 499
Subventions gouvernementales et intérêts emprunts	393 383

TOTAL DES REVENUS 5 865 000

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations

2024-12-03ss2

Programme triennal d'immobilisations

ATTENDU QUE

le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE

des travaux de pavage se poursuivront ainsi que des travaux de la TECQ 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte ce programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Travaux TECQ 2024-2028	1 180 000 \$
Pavage des chemins et rues (mécanisé)	360 000 \$
TOTAL	1 540 000 \$

Période de questions

6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2025

M^{me} la maire demande si les gens ont des questions et personne n'a de question.

2024-12-04-ss2

7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

ATTENDU QU' en vertu de l'article 957 du Code municipal, un document explicatif concernant le budget 2025 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace publie dans l'édition de janvier 2025 de son journal local *Le Vaillant* les prévisions budgétaires de l'année 2025. Ce dernier sera distribué lorsque les services de Postes Canada reprendront.

2024-12-05ss2

8. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 11.

Jocelyne Caron
Maire

Sophie Boucher
Greffière-trésorière